

## TRAVAIL ET FORMES D'EMPLOI DANS LA FILIÈRE AUTOMOBILE

En Bourgogne-Franche-Comté, la filière automobile représente 45 000 emplois salariés hors intérim, soit 5,1 % de l'emploi salarié de la région. Le recours à l'intérim y est particulièrement important : près de 9 300 intérimaires travaillaient dans la filière fin 2017, ce qui représente 20 % d'emplois supplémentaires. Plus de la moitié des intérimaires travaillent dans la fabrication d'équipements automobiles. La durée des missions est plus élevée dans la filière automobile que dans l'industrie, en particulier dans la construction automobile.

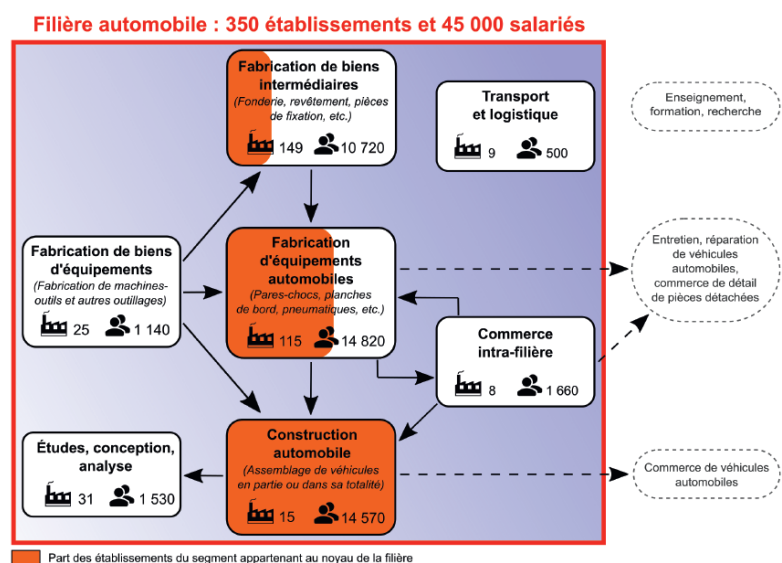
En cas de difficulté économique, les établissements de la filière recourent massivement à l'activité partielle. En 2009, ce dispositif a concerné 21 000 salariés dans les établissements de la filière automobile de Bourgogne-Franche-Comté. Près de 3,1 millions d'heures d'activité partielle ont été consommées, ce qui a permis d'éviter la suppression de 1 925 équivalents temps plein.

Concernant les dispositifs emploi-formation, les établissements de la filière automobile recourent peu aux contrats aidés, ils recrutent davantage en alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage).

Enfin, les accidents du travail sont moins fréquents dans la filière automobile que dans l'industrie.

1

La filière automobile comprend plus de 350 établissements. Elle est surtout implantée dans l'est de la région, près des établissements de Peugeot. Elle est également présente à l'ouest, dans la Nièvre, à proximité du circuit automobile de Magny-Cours, en Saône-et-Loire avec Michelin et dans l'Yonne avec les entreprises Pneu Laurent, filiale de Michelin, et Valeo Vision, spécialisée dans les feux arrière. La filière automobile est structurée en plusieurs segments (cf. Schéma et Pour en savoir plus).



Source : Insee, Clap 2015

## ▶ UNE UTILISATION IMPORTANTE DE L'INTÉRIM

Les trois quarts des établissements de la filière automobile recourent à l'intérim à la fin de l'année 2017 ; ils emploient près de 9 300 intérimaires, soit 20 % d'emplois supplémentaires. Plus de la moitié des intérimaires travaillent dans la fabrication d'équipements automobiles et près du quart dans la construction automobile.

Le recours à l'intérim est plus élevé dans la filière automobile que dans l'industrie, les taux de recours atteignant respectivement 20 % et 12 %. Dans la filière, ils sont les plus importants dans la fabrication d'équipements automobiles et le transport et la logistique.

La durée des missions est plus élevée dans la filière automobile que dans l'industrie. En particulier dans la construction automobile, les missions durent plus longtemps que dans les autres segments de la filière (16,6 semaines en moyenne).

### Le recours à l'intérim

Bourgogne-Franche-Comté 4 <sup>ème</sup> trimestre 2017	Intérimaires en fin de trimestre <sup>(1)</sup>	Recours à l'intérim <sup>(2)</sup>	Équivalent temps plein en moyenne sur le trimestre <sup>(3)</sup>	Durée moyenne des missions <sup>(4)</sup>
	Nombre	Taux (en %)	Nombre	au cours du trimestre (en semaines)
<b>Filière automobile :</b>	<b>9 293</b>	<b>20</b>	<b>8 670</b>	<b>3,3</b>
Commerce intra filière	86	5	66	1,7
Construction automobile	2 173	15	2 205	16,6
Etudes, conception	35	2	35	3,9
Fabrication d'équipements automobiles	5 190	35	4 709	2,5
Fabrication de biens d'équipements	113	10	108	2,8
Fabrication de biens intermédiaires	1 519	14	1 389	3,0
Transport et logistique	177	35	158	5,0
<b>Industrie</b>	<b>23 180</b>	<b>12</b>	<b>22 310</b>	<b>2,5</b>

Source : Dares - Direccte Bourgogne-Franche Comté – SESE.

Note : Il s'agit des effectifs intérimaires présents dans les établissements utilisateurs de la région, qu'ils résident ou non dans la région. Cette définition permet de caractériser les pratiques des établissements en matière de recours à l'intérim.

(1) moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. L'effectif intérimaire est corrigé de la multi-activité.

(2) le taux de recours à l'intérim désigne le rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.

(3) l'équivalent temps plein mesure un volume de travail en intérim en rapportant le nombre de semaines travaillées par les intérimaires au nombre de semaines ouvrées d'un trimestre. Il s'agit d'une moyenne sur le trimestre, contrairement au nombre d'intérimaires qui est en fin de trimestre.

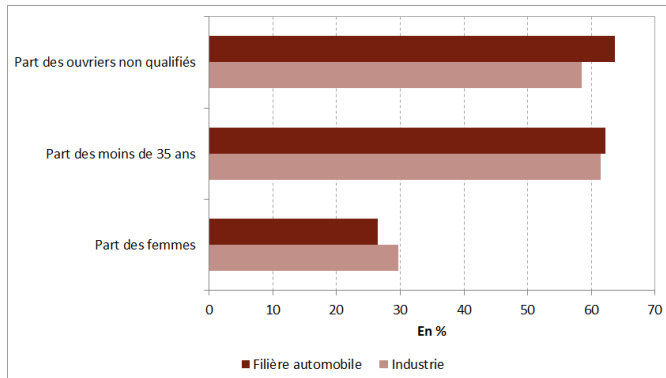
(4) moyenne de la durée des missions dont la date de fin appartient au trimestre.

Concernant le profil des intérimaires, les ouvriers non qualifiés sont surreprésentés dans la filière automobile par rapport à l'industrie. Ils sont particulièrement présents dans le commerce intra-filière et la fabrication d'équipements automobiles.

La proportion de femmes intérimaires dans la filière automobile est plus faible que dans l'industrie, en particulier dans la construction automobile, le commerce intra-filière et dans le domaine des études, de la conception et de l'analyse.

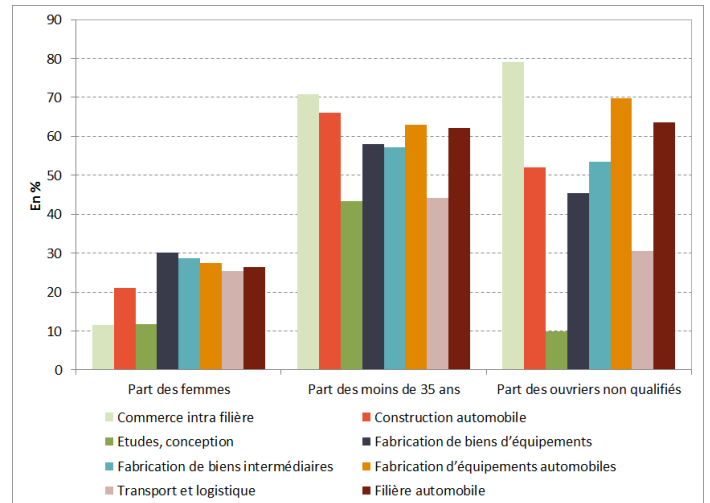
Comme dans l'ensemble des secteurs, les intérimaires sont plutôt jeunes dans la filière automobile : 62 % ont moins de 35 ans. Leur structure par âge est relativement proche de celle de l'industrie alors qu'elle varie sensiblement suivant le segment de la filière. Les jeunes intérimaires sont surreprésentés dans le commerce intra-filière et la construction automobile. Ils sont moins présents dans le transport et la logistique ainsi que les études, la conception et l'analyse.

Profil des intérimaires dans la filière automobile et l'industrie au 4<sup>e</sup> trimestre 2017



Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

Profil des intérimaires dans les segments de la filière automobile au 4<sup>e</sup> trimestre 2017



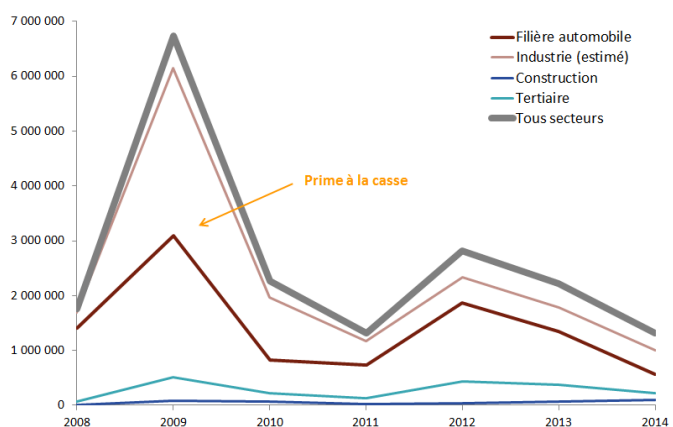
Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

### UN RECOURS IMPORTANT À L'ACTIVITÉ PARTIELLE EN CAS DE DIFFICULTÉ ÉCONOMIQUE

L'activité partielle a pour objectif de limiter les licenciements quand les entreprises rencontrent des difficultés économiques passagères ou liées à des circonstances exceptionnelles. Les entreprises maintiennent leurs salariés dans l'emploi en réduisant les horaires d'une partie ou de l'ensemble de leurs salariés. Ce dispositif leur permet d'adapter leur recours à la main d'œuvre selon l'évolution de la demande. En conservant leurs travailleurs qualifiés et/ou expérimentés, elles peuvent ainsi réagir plus rapidement lorsque la demande repart, en évitant la perte de savoir-faire. L'indemnisation des heures non travaillées des salariés d'une entreprise est prise en charge par l'Etat et l'assurance chômage.

En Bourgogne-Franche-Comté, six établissements sur dix ont recouru à l'activité partielle entre 2008 et 2014. En particulier, l'ampleur de la crise économique et la prime à la casse lancée fin 2008 ont conduit les établissements de la filière automobile à recourir massivement à l'activité partielle. En 2009, ce dispositif a concerné 21 000 salariés dans les établissements de la filière automobile de Bourgogne-Franche-Comté. Près de 3,1 millions d'heures

Évolution des heures consommées en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

d'activité partielle ont été ainsi utilisées, ce qui a permis d'éviter la suppression de 1 925 équivalents temps plein.

La construction automobile représente 46,0 % des heures consommées d'activité partielle de la filière automobile, la fabrication de biens intermédiaires 28,4 % et la fabrication d'équipements automobiles 22,3 %.

Depuis que l'activité économique est repartie, le recours à l'activité partielle est plus modeste. En 2014, 8 000 salariés sont en activité partielle dans la filière automobile de Bourgogne-Franche-Comté. Au total, 570 000 heures sont consommées dont près des deux tiers dans la construction automobile, 20,4 % dans la fabrication d'équipements automobiles et seulement 12,1 % dans la fabrication de biens intermédiaires.

### ► POLITIQUES EMPLOI-FORMATION : UNE FILIÈRE QUI UTILISE PLUTÔT L'ALTERNANCE

---

Dans la région, les établissements de la filière automobile recourent peu aux contrats aidés à l'instar de l'industrie. En 2014, seulement 8 % des établissements de la filière ont eu recours aux contrats aidés (3 % dans l'industrie), ce qui correspond à 68 contrats conclus.

Par ailleurs, il y a également peu de recours aux contrats de génération dans les établissements de la filière automobile comme dans l'ensemble des secteurs. En 2014, seulement 48 contrats sont conclus.

Dans la région, les établissements de la filière automobile privilégient les recrutements en alternance. Le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage sont des contrats de travail qui permettent au salarié d'alterner périodes en entreprise et périodes en organisme de formation. Le bénéficiaire découvre à la fois un métier, le monde de l'entreprise, et réalise une activité professionnelle. Il obtient à l'issue de sa période de formation un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle.

Les établissements de la filière automobile utilisent plus fréquemment l'apprentissage et les contrats de professionnalisation que ceux de l'industrie. Néanmoins, les salariés bénéficiaires de ces types de contrats représentent une faible part des effectifs salariés de la filière automobile.

Dans la région, près de quatre établissements de la filière automobile sur dix ont eu recours à l'apprentissage en 2015 (10 % dans l'industrie). Sur les 540 contrats, 41 % ont été conclus dans les établissements de la construction automobile, 31 % dans la fabrication d'équipements automobiles et 21 % dans la fabrication de biens intermédiaires.

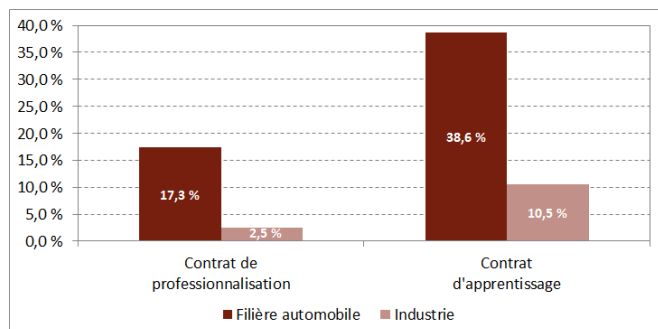
Concernant les contrats de professionnalisation, 17 % des établissements de la filière automobile y ont eu recours en 2014 (3 % dans l'industrie), ce qui correspond à 337 contrats. La moitié de ces contrats a été conclue dans les établissements de la fabrication d'équipements automobiles, et le tiers dans les établissements de la fabrication de biens intermédiaires. Les établissements sont de taille importante : 41 % ont entre 100 et 249 salariés et 18 % ont 250 salariés et plus. Les contrats de professionnalisation sont plus fréquemment conclus sous la forme d'un CDI dans la filière automobile que dans l'industrie (39 % contre 9 %).

Les salariés en contrat de professionnalisation dans la filière automobile occupent le plus souvent un emploi de vendeur. Par conséquent, le commerce/vente est le premier domaine des formations suivies par les bénéficiaires de contrat de professionnalisation dans la filière auto (48 %). Il est suivi des ressources humaines, de la gestion du personnel, de la gestion de l'emploi

(10 %), de la plasturgie, matériaux composites (9 %), des technologies industrielles fondamentales (9 %) et des spécialités pluri technologiques mécanique-électricité (7 %).

Dans la région, le niveau de formation initiale des bénéficiaires de contrats de professionnalisation est plus élevé dans la filière automobile que dans l'industrie. Les femmes, et dans une moindre mesure les jeunes, sont moins présents dans les contrats de professionnalisation de la filière automobile que dans l'industrie.

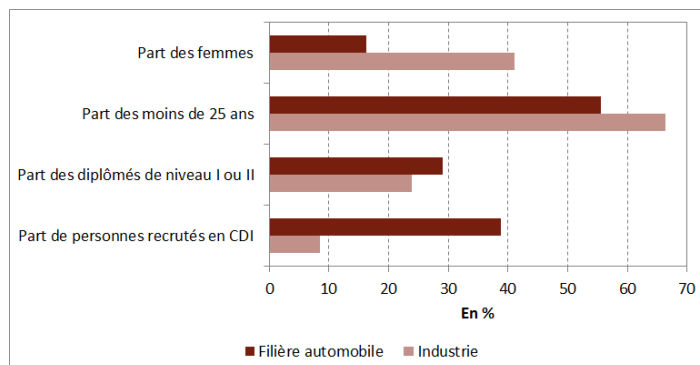
#### Part des établissements ayant recruté dans le cadre d'un contrat relevant de la politique d'alternance\*



Sources : Dares, chambres consulaires, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

\* Pour les contrats de professionnalisation, il s'agit des données 2014. Pour l'apprentissage, il s'agit des données 2015.

#### Caractéristiques des salariés en contrat de professionnalisation en 2014 en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

### ▶ MOINS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LA FILIÈRE AUTOMOBILE

En Bourgogne-Franche-Comté, les accidents du travail sont moins fréquents dans la filière automobile que dans l'industrie. Il existe cependant de fortes disparités selon les segments. La fabrication de biens d'équipements et celle de biens intermédiaires ont des taux de fréquence d'accident du travail nettement plus élevés que dans les autres segments de la filière et dans l'industrie. À l'inverse, les accidents du travail sont peu fréquents dans la construction automobile.

La gravité des accidents du travail est également moins forte dans la filière automobile que dans l'industrie. Les taux de gravité varient d'un segment à l'autre. Ils sont les plus importants dans la fabrication d'équipements automobiles, dans le commerce intra-filière et dans la fabrication de biens intermédiaires. Ces taux sont proches de ceux observés dans l'industrie. Le taux de gravité des accidents du travail est relativement faible dans la construction automobile.

#### Les accidents du travail en 2014

	Taux de fréquence 2014	Taux de gravité 2014
Filière automobile :	15,5	0,9
<i>construction automobile</i>	3,7	0,4
<i>commerce intra filière</i>	16,9	1,2
<i>fabrication d'équipements automobiles</i>	20,0	1,2
<i>fabrication de biens intermédiaires</i>	25,7	1,1
<i>fabrication de biens d'équipements</i>	28,1	0,6
<i>études, conception</i>	0,0	0,1
<i>transport et logistique</i>	20,1	0,7
Industrie	21,2	1,3
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>24,3</b>	<b>1,4</b>

Source : Carsat, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- « *La filière automobile bien implantée depuis longtemps aux quatre coins de la Bourgogne-Franche-Comté* », Insee Analyses n°34, mai 2018.
- « *La filière industrielle de l'automobile : 4 400 sites de production sur une large étendue du territoire* », le 4 pages de la DGE n°43, juin 2015.
- « *Près de 122 000 personnes liées à la présence des sites de PSA de Sochaux et de Mulhouse* », Insee Franche-Comté l'Essentiel n°119, janvier 2010.

## DÉFINITIONS

- *L'emploi intérimaire* est mesuré ici à l'établissement utilisateur, c'est-à-dire à l'établissement qui emploie l'intérimaire. L'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région.
- *Taux de recours à l'intérim* : rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.
- *Taux de fréquence des accidents du travail* : nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.
- *Taux de gravité des accidents du travail* : nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées.